

Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH)

**Rapport sur
l'EMTPH
2008 – 2009**

Vous trouverez une version électronique de ce rapport sur le site Web de
Services à la famille et Logement Manitoba à l'adresse :
www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html.

Introduction	2
Historique	2
L'EMTPH Canada-Manitoba	3
Principes de l'EMTPH	5
Exigences en matière d'obligation redditionnelle .	6
Composantes des programmes visés par l'EMTPH au Manitoba.....	8
Programmes de Services à la famille et Logement	9
Programmes de santé mentale	23
Programmes de lutte contre les dépendances	35
Programme d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	40
Indicateurs sociaux	43
Conclusion.....	46

INTRODUCTION

Ce rapport sur l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) conclue entre le Canada et le Manitoba décrit les activités dont les coûts ont été partagés en vertu de cette entente durant l'exercice 2008-2009. Il présente également des indicateurs sociaux de la participation au marché du travail au Manitoba en 2007, tirés de l'enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu.

L'EMTPH prévoit le transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour divers programmes et services destinés à améliorer la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler. Les programmes et services admissibles au financement prévu par l'EMTPH doivent tenir compte des défis spécifiques auxquels les personnes handicapées font face sur le marché du travail ainsi que des besoins distincts de chaque personne handicapée pour déterminer les interventions nécessaires pour la préparation à l'emploi, l'obtention d'un emploi et la conservation d'un emploi.

HISTORIQUE

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées au fil des ans. En 1962, l'Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides (ARPI) a établi des mécanismes de financement entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Le 1^{er} avril 1998, l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) a remplacé l'ARPI. L'AEPH conclue entre le Canada et le Manitoba était une entente quinquennale de partage des coûts, applicable à la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003, qui mettait davantage l'accent sur l'emploi dans le cadre de programmes financés pour aider les personnes handicapées. L'AEPH a ensuite été prolongée jusqu'au 31 mars 2004 tandis que les gouvernements négociaient l'entente qui lui succéderait. Le 1^{er} avril 2004, l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a remplacé l'AEPH.

L'EMTPH CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA

L'EMTPH Canada-Manitoba a d'abord été une entente de partage des coûts de deux ans conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006. Prolongée à plusieurs reprises, elle est maintenant en vigueur jusqu'au 31 mars 2011. L'EMTPH décrit les arrangements de financement convenus entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour offrir des programmes et des services destinés à améliorer la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

Le nouveau cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées offre une plus grande flexibilité pour le financement des activités et renforce les exigences en matière d'obligation redditionnelle, insistant sur les résultats et sur la production de rapports destinés au public.

Domaines prioritaires à traiter

L'EMTPH permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux de déterminer eux-mêmes les programmes et services qui seront financés dans leur territoire. Ces programmes et services doivent cependant respecter les domaines prioritaires suivants :

- **Éducation et formation** : améliorer le niveau de scolarité de base et de scolarité postsecondaire ainsi que les compétences liées au travail des personnes handicapées.
- **Participation à l'emploi** : améliorer la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et accroître leur indépendance grâce à des activités liées à l'emploi.
- **Possibilités d'emploi** : accroître l'offre, l'accessibilité et la qualité des emplois pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et les syndicats.
- **Connexions entre les employeurs et les personnes handicapées** : faire valoir les capacités et la disponibilité des personnes

handicapées, et faire mieux connaître à celles-ci les possibilités offertes sur le marché du travail.

- Accroissement des connaissances : élargir la base de connaissances qui permet l'amélioration continue des politiques et programmes axés sur le marché du travail à l'intention des personnes handicapées.

Contribution fédérale

À l'origine, le gouvernement du Canada avait accepté de contribuer pour la moitié aux dépenses engagées par le Manitoba pour offrir des programmes et des services en vertu de l'EMTPH, jusqu'à un maximum annuel de 7 914 000 \$ pour la durée originale de l'entente, soit deux ans.

Le budget fédéral de mars 2004 a alloué un financement supplémentaire de 30 millions de dollars, à l'échelle nationale, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. À partir de 2004-2005, ce financement supplémentaire a été accordé en fonction du nombre d'habitants, après déduction des fonds requis pour établir un budget de financement de base de 1 250 000 dollars pour les provinces et les territoires plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce nouveau financement a fourni une somme supplémentaire de 1 051 000 \$ au Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 965 000 \$ par an.

PRINCIPES DE L'EMTPH

L'EMTPH est fondée sur les principes suivants :

- Les personnes handicapées doivent être pleinement intégrées dans la vie économique et sociale de notre pays, et pour cela elles doivent notamment participer avec succès au marché du travail. En obtenant et en conservant un emploi intéressant, les personnes handicapées deviendront plus autonomes et pourront mieux réussir à s'intégrer.
- Un ensemble d'approches diverses est nécessaire pour soutenir les personnes handicapées et les employeurs afin d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent avoir accès aux programmes d'emploi ordinaires de même qu'à des programmes ciblés afin de pouvoir participer avec succès au marché du travail.
- Les soutiens liés à l'emploi et les soutiens en milieu de travail sont essentiels à la réussite des personnes handicapées sur le marché du travail.
- Les soutiens et les services doivent être individualisés, holistiques, liés aux autres systèmes de soutien nécessaires, faciles d'accès, transférables au moment des diverses transitions de la vie, opportuns et inclusifs.
- La collaboration et le partenariat entre les gouvernements, les personnes handicapées, les organismes communautaires, les entreprises, les syndicats, les Autochtones, les Métis et les Inuits, et d'autres intervenants sont essentiels au succès d'une stratégie du marché du travail globale.
- Le présent cadre est fondé sur la reddition de compte et la présentation de rapports au public pour faire état des résultats et pour orienter l'élaboration des programmes et des politiques.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

Les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue l'obligation redditionnelle dans une démarche à long terme efficace vers la réalisation de l'objectif commun d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. L'EMTPH mettant l'accent sur l'obligation de rendre compte aux intervenants et à la population, une de ses principales composantes est le cadre redditionnel, qui comprend les éléments suivants :

- les comptes rendus sur les indicateurs de programme;
- les comptes rendus sur les indicateurs sociaux;
- l'évaluation.

Le cadre multilatéral des EMTPH exige que les mécanismes de reddition de compte et d'évaluation permettent des approches quantitatives et qualitatives et qu'ils soient axés sur les changements dans l'employabilité et dans la situation d'emploi des participants aux programmes.

Indicateurs de programme

L'EMTPH exige que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les programmes et les services financés en vertu de l'entente afin de faire état des activités qui ont été entreprises en vue d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées. Les indicateurs de programme comprennent :

- le nombre de personnes qui participent activement aux programmes;
- le nombre de personnes qui terminent un programme avec succès;
- le nombre de personnes qui terminent un programme de préparation à l'emploi et qui évoluent ensuite vers d'autres interventions;
- le nombre de personnes embauchées après avoir participé à un programme;

- le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle.

Chaque secteur de programme doit concevoir des mécanismes de suivi de ces indicateurs. Il est donc possible que les participants soient comptés plus d'une fois s'ils reçoivent des services de plus d'un programme.

Indicateurs sociaux

L'EMTPH exige aussi que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les indicateurs sociaux de la participation des personnes handicapées au marché du travail. Les indicateurs sociaux comprennent :

- le taux d'emploi;
- le revenu d'emploi;
- le niveau de scolarité.

Évaluation

Les activités d'évaluation visent à mesurer les effets et les résultats qualitatifs et à long terme des programmes et services pour les personnes handicapées dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH.

Dans la mise en œuvre du nouveau cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le gouvernement fédéral a accepté de financer entièrement une évaluation pilote des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH au Manitoba. Cette évaluation a analysé le bien-fondé des programmes de l'AEPH et l'EMTPH et leur pertinence pour les besoins des personnes handicapées, examiné les processus de conception et de prestation, et jugé dans quelle mesure les services reflètent les meilleures pratiques.

Le rapport de la première phase, sur le cadre et la méthode d'évaluation de l'AEPH Canada-Manitoba, a été reçu en avril 2005. La deuxième phase a été l'activité d'évaluation même, fondée sur le rapport sur la méthode et le cadre. Le rapport final sur l'évaluation de l'AEPH et l'EMTPH a été terminé en juin 2009 et doit être rendu public au début de 2010.

COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE L'EMTPH AU MANITOBA

Les trois ministères qui sont touchés par les dispositions de partage des coûts de l'EMTPH et qui fournissent des services axés sur l'emploi pour aider les participants handicapés admissibles à se préparer à obtenir, à obtenir et à conserver un emploi sont :

- **Services à la famille et Logement Manitoba** – pour les adultes qui ont un trouble mental, physique, psychique ou d'apprentissage;
- **Santé Manitoba** – pour les adultes qui ont un trouble psychique et pour les adultes qui ont une dépendance à l'alcool ou à une drogue;
- **Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba** – pour les étudiants handicapés.

Le tableau suivant résume les dépenses de 2008-2009 par ministère.

EMTPH DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE PRESTATION DES PROGRAMMES (EN MILLIERS DE DOLLARS) 2008-2009

Ministère	Administration	Programme	Total
Services à la famille et Logement	1 733,0	8 330,7	10 063,7
Santé	2 556,8	13 376,8	15 933,6
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	0,0	214,3	214,3
Total des dépenses	4 289,8	21 921,8	26 211,6
Contribution fédérale *	1 344,7	7 620,2	8 964,9
Contribution provinciale	2 945,1	14 301,6	17 246,7

* Dans le cadre de ce rapport, les coûts administratifs ne constituent pas plus de 15 pour cent de la contribution fédérale annuelle totale.

PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT

Le ministère des Services à la famille et du Logement vise à améliorer la qualité de vie des Manitobains en encourageant l'intégration sociale, économique et professionnelle de tous les citoyens. Le ministère s'efforce de mettre en place une société où la diversité est respectée, où les gens se sentent acceptés et appréciés, et où ils vivent avec dignité et en sécurité. Pour atteindre cet objectif, le ministère travaille avec la communauté pour aider les enfants, les familles et les particuliers à s'épanouir pleinement au Manitoba.

Description des programmes et services

Les programmes et services financés par Services à la famille et Logement Manitoba qui sont admissibles à un financement de l'EMTPH sont : le Programme de réadaptation professionnelle, les services améliorés de réadaptation professionnelle, les services de suivi des Services de jour, les prestations supplémentaires d'aide à l'emploi et au revenu (AER), le programme d'incitation au travail de l'AER et les initiatives emploi *Habilités*.

Programme de réadaptation professionnelle

Le Programme de réadaptation professionnelle offre une vaste gamme de services axés sur l'emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver, en vue d'accroître leur indépendance et leur capacité de contribuer à la société et à l'économie en occupant un emploi sur le marché du travail concurrentiel.

Le Programme de réadaptation professionnelle est offert par des conseillers en orientation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille et Logement Manitoba, par les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour offrir des services à des groupes précis de personnes handicapées. Les trois organismes désignés sont :

- **Institut national canadien pour les aveugles (INCA), division du Manitoba** – Offre des services d'évaluation professionnelle, de formation, de counseling et de placement, de même que des

programmes d'adaptation à la vie quotidienne, aux participants qui ont un handicap visuel.

- **Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.** – Offre des services de counseling, d'évaluation, de formation professionnelle et de placement aux participants qui ont une lésion de la moelle épinière.
- **Society for Manitobans with Disabilities (SMD) Inc.** – Offre des services d'évaluation, de counseling, de formation professionnelle et de placement aux personnes qui ont un handicap physique ou auditif.

Le Programme de réadaptation professionnelle achète aussi des services d'évaluation, de formation au travail, de placement, de transition entre l'école et le marché du travail et de suivi de sept centres d'emploi et de formation. Ces centres ont comme objectif commun d'aider les participants au programme à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Chaque centre a élaboré sa propre méthode pour atteindre ce but et sert un groupe différent de personnes handicapées. Les sept centres sont :

- **Career Connections Inc.** – Ce centre de Brandon fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes de l'ouest du Manitoba qui ont un trouble mental, physique, psychique ou d'apprentissage.
- **Employment Preparation Centre** – Ce centre de Winnipeg géré par la Society for Manitobans with Disabilities Inc. offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes du centre, de l'est, du nord-ouest et du nord du Manitoba qui ont un trouble physique, psychique ou d'apprentissage.
- **Connect Employment Services Ltd.** – Ce centre de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont un handicap mental.
- **Premier Personnel Corp.** – Ce centre de Winnipeg fournit des services de transition entre l'école et le marché du travail et de suivi aux personnes qui ont un handicap mental.
- **Skills Unlimited's Sair Centre of Learning** – Ce centre de Winnipeg fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont principalement un trouble psychique ou un trouble d'apprentissage.

- **SCE Lifeworks Inc.** – Ce centre de Winnipeg fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont un handicap mental.
- **Segue Career Options Inc.** – Ce centre de Winkler fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes de la région du centre-sud du Manitoba qui ont un trouble psychique, physique ou d'apprentissage.

Les activités du Programme de réadaptation professionnelle dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH peuvent être divisées en trois composantes :

- administration
- coordination des services
- formation

Administration

La Direction de l'aide à la prestation de services de la Division de la prestation de services dans les communautés de Services à la famille et Logement Manitoba détermine l'orientation générale suivie par le personnel provincial, les organismes désignés et les fournisseurs de services externes qui exécutent le Programme de réadaptation professionnelle. Le personnel de la Direction approuve et surveille également le financement des biens et services fournis en vertu du Programme pour aider les participants admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Services à la famille et Logement Manitoba joue aussi un rôle de coordination dans l'administration de l'EMTPH au Manitoba. Le ministère veille à ce que les programmes à coûts partagés en vertu de l'EMTPH répondent aux critères d'admissibilité et à ce que des systèmes appropriés de collecte de données soient en place pour satisfaire aux exigences de reddition de compte et d'évaluation. Les coûts d'administration comprennent aussi une partie des subventions aux trois organismes désignés (INCA, ACP et SMD) et aux centres d'emploi et de formation.

Coordination des services

Le Programme de réadaptation professionnelle offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation selon lequel les responsabilités d'orientation professionnelle comprennent l'évaluation professionnelle, le counseling adaptatif et psychosocial, la gestion de cas, la planification du cheminement professionnel, le placement et les activités de perfectionnement. Ce modèle est centré sur le participant, le conseiller en orientation professionnelle ayant pour tâche de l'informer et de le conseiller pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver. Le conseiller coordonne la prestation de toute une gamme de biens et de services dont le participant a besoin pour atteindre ce but.

Les activités du conseiller en orientation professionnelle varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure :

- la détermination de l'admissibilité au Programme de réadaptation professionnelle;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling préalable à l'emploi, en tenant compte des facteurs liés au handicap qui ont des répercussions sur l'emploi;
- l'élaboration d'un plan de cheminement professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et au soutien du plan;
- l'aide directe pour la recherche d'emploi et le placement;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi afin d'assurer la stabilité de l'emploi, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés au handicap à mesure qu'ils surgissent et l'organisation de soutiens liés à l'emploi appropriés.

Formation

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle officielle, le conseiller en orientation professionnelle aide le participant à choisir le centre de formation approprié et à obtenir des sources de financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, le conseiller peut l'aider à présenter une demande au Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle du Programme de réadaptation

professionnelle, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Dans les situations où le plan de cheminement professionnel comprend une formation plus pratique, sur le tas, le conseiller en orientation professionnelle aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi d'un centre d'emploi et de formation. Ces centres offrent généralement l'évaluation et la formation dans les lieux de travail ordinaires, au sein de la collectivité. Il peut parfois arriver que le conseiller arrange une formation au travail directement avec un employeur, généralement dans les régions où ce service n'est pas assuré par un des centres d'emploi et de formation.

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à travailler, le conseiller en orientation professionnelle lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement et de divers services de soutien. Les services de soutien peuvent être des subventions salariales pour une entente de formation en cours d'emploi, l'adaptation du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des services d'interprétation pendant la période d'orientation. Les services de suivi, y compris une période limitée d'accompagnement professionnel, sont généralement achetés des centres d'emploi et de formation.

Autres options, services et soutiens

En 2000-2001, on a étendu le Programme de réadaptation professionnelle aux deux options et services qui suivent :

- la réadaptation professionnelle autonome;
- la transition de l'école au travail.

Réadaptation professionnelle autonome

L'option réadaptation professionnelle autonome offre aux personnes handicapées un choix quant à la manière dont elles peuvent demander un financement de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle. Elle permet aux personnes admissibles qui ne veulent pas ou n'ont pas besoin d'un conseiller en orientation professionnelle de présenter elles-mêmes une demande d'aide financière. Un comité d'examen composé de représentants de la communauté et d'employés du Programme de

réadaptation professionnelle de Services à la famille et Logement Manitoba examine les demandes présentées de façon autonome et transmet ses recommandations à la Direction de l'aide à la prestation des services pour approbation.

Transition de l'école au travail

Les services de transition de l'école au travail offrent une aide financière pour aider les participants à trouver et à conserver un emploi soumis à la concurrence. L'aide accordée sert à payer les services de moniteurs en milieu de travail qui aident les adultes ayant un handicap développemental à passer du système scolaire à un emploi soumis à la concurrence rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

Participants au programme

Les tableaux qui suivent montrent le handicap principal des participants au Programme de réadaptation professionnelle et la région ou l'organisme qui assurait les services de gestion de cas en date de la fin mars 2009.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE AU 31 MARS 2009	
Handicap	Nombre de participants
Mental	656
Auditif	198
Trouble d'apprentissage	348
Physique (autre qu'auditif ou visuel)	777
Psychique	874
Visuel	317
Total	3 170

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE AU 31 MARS 2009	
Région ou organisme	Nombre de participants
Bureaux régionaux de Services à la famille et Logement	
Région du Centre	62
Région de l'Est	89
Entre-les-Lacs	39
Région du Nord	20
Région des Parcs	49
Région de l'Ouest	250
Winnipeg	1 222
Total partiel	1 731
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	318
Association canadienne des paraplégiques (ACP)	146
Society for Manitobans with Disabilities (SMD)	798
Reaching E-Quality Employment Services	17
Autonome	15
Santé mentale	145
Total partiel	1 439
Total	3 170

Outre les services coordonnés par les conseillers en orientation professionnelle, 1 179 participants ont reçu des fonds du Fonds de formation individuelle pour la formation professionnelle en 2008-2009.

**PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE
FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION
PROFESSIONNELLE
2008-2009**

Handicap	Nombre de participants
Mental	188
Auditif	69
Trouble d'apprentissage	152
Physique (autre qu'auditif et visuel)	291
Psychique	438
Visuel	41
Total	1 179

Indicateurs de résultats de programme

Le tableau suivant présente de l'information sur les cinq indicateurs de programme pour 2008-2009. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et sont donc comptés plus d'une fois.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009	
Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de participants
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	3 618
2. Nombre de personnes qui terminent un programme avec succès	695
3. Nombre de personnes qui terminent un programme de préparation à l'emploi et qui évoluent ensuite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	1 468
4. Nombre de personnes embauchées	1 046
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	174

Le tableau suivant montre le nombre d'heures et le type d'emploi des participants en 2008-2009. Certains participants travaillaient pour plus d'un employeur et sont donc comptés plus d'une fois.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009	
Type d'emploi ¹	Nombre de participants
De 1 à 15 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	79
De 1 à 15 heures par semaine, à durée déterminée	30
De 1 à 15 heures par semaine, permanent	81
De 16 à 30 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	52
De 16 à 30 heures par semaine, à durée déterminée	60
De 16 à 30 heures par semaine, permanent	268
31 heures ou plus par semaine, occasionnel ou saisonnier	37
31 heures ou plus par semaine, à durée déterminée	55
31 heures ou plus par semaine, permanent	413
Total	1 075

Voici aussi les raisons pour lesquelles certains participants n'ont pas terminé leur programme ou progressé en 2008-2009, selon leur conseiller en orientation professionnelle. Certains participants avaient plus d'une raison et sont comptés plus d'une fois.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009

Raison pour laquelle le participant n'a pas terminé le programme	Nombre de participants
Continuation du plan	1 323
Plan en cours d'élaboration	501
Obtention d'un emploi	157
Raisons liées au handicap	875
Motif d'ordre familial ou personnel	446
Aucune autre source de financement	4
Impossibilité d'accès au programme choisi	21
Perte d'intérêt pour le programme ou le plan	326
Autre source de financement	18
Déménagement	54
Retraite	8
Décès	11
Autre	254
Je ne sais pas	125
Total	4 123

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009

Raison pour laquelle le participant n'a pas progressé	Nombre de participants
Plan en cours d'élaboration	286
Raisons liées au handicap	610
Motif d'ordre familial ou personnel	315
Manque de motivation	198
Retrait volontaire	228
Pas de mesures de soutien ni de financement	8
Autre	196
Je ne sais pas	170
Total	2 011

Dépenses

Le tableau suivant montre la répartition des dépenses du Programme de réadaptation professionnelle admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH en 2008-2009.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009			
Composante	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Administration	1 733,0	0,0	1 733,0
Coordination des services	0,0	3 608,8	3 608,8
Formation*	0,0	3 340,2	3 340,2
Total	1 733,0	6 949,0	8 682,0
	%	20,0	80,0
			100,0

* Comprend les dépenses du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle et une portion des subventions aux centres d'emploi et de formation non affectées à l'administration.

Le tableau qui suit présente plus en détail les dépenses du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH. En 2008-2009, le financement des centres d'emploi et de formation a été versé sous forme de subvention plutôt que d'allocation journalière, ce qui a entraîné une réduction du fonds de formation pour la réadaptation professionnelle. Les dépenses de réadaptation professionnelle ne changeront pas dans l'ensemble mais le fonds de formation n'en reflètera qu'une partie.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2008-2009	
Activité	Dépenses (en milliers de dollars)
Formation scolaire	772,4
Formation professionnelle	130,1
Transport	290,5
Services de soutien spéciaux	672,1
Divers	11,5
Total	1 876,6

Autres programmes de Services à la famille et Logement

Services à la famille et Logement Manitoba offre d'autres programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, entre autres les services améliorés de réadaptation professionnelle, les services de suivi des Services de jour, les prestations supplémentaires d'AER, le programme d'incitation à l'emploi de l'AER et les initiatives emploi *Habilités*.

Services améliorés de réadaptation professionnelle

Dans le cadre de la stratégie Travail profitable, mise en œuvre pour améliorer l'employabilité, encourager le travail, faciliter la transition au travail et soutenir la conservation d'un emploi, Services à la famille et Logement Manitoba a entrepris une amélioration des services de réadaptation professionnelle afin que les participants puissent avoir de meilleurs résultats d'emploi. Le ministère a notamment ajouté du personnel afin de réduire les listes d'attente de services et mené une campagne de sensibilisation des employeurs qui vise à mieux leur faire comprendre que les personnes handicapées devraient être considérées pour des emplois en fonction de ce qu'elles peuvent faire et non de ce qu'elles ne peuvent pas faire, à établir des liens entre les employeurs et des personnes qualifiées, et à promouvoir les aptitudes, le potentiel et l'ardeur au travail des Manitobains handicapés.

Services de suivi des Services de jour

Les Services de jour du Programme d'aide à la vie en société offrent une gamme de soutiens aux personnes ayant un handicap mental. L'une des composantes des Services de jour est l'offre de services de suivi aux participants qui sont employés dans la collectivité et qui touchent le salaire minimum ou plus. La plupart des services de suivi sont fournis dans le milieu de travail, par divers organismes.

En 2008-2009, des services de suivi ont été fournis à 162 participants, soit 117 à Winnipeg, 8 dans la région de l'Ouest, 9 dans la région de l'Est, 10 dans la région du Centre, 17 dans la région d'Entre-les-Lacs et 1 dans le Nord.

Prestations supplémentaires d'AER

La stratégie Travail profitable prévoit aussi des mesures budgétaires additionnelles pour aider davantage les prestataires d'aide à l'emploi et au revenu à se préparer au marché du travail et à faire une transition sans heurt de l'aide au revenu au marché du travail.

L'allocation Préparez-vous aide les participants qui font la transition entre l'aide à l'emploi et au revenu et le marché du travail en leur versant un paiement ponctuel pour les aider à couvrir les dépenses d'emploi. En 2008-2009, 16 participants ont reçu cette allocation.

La prestation Rewarding Volunteers est un supplément mensuel à l'intention des personnes handicapées qui sont prestataires d'aide au revenu et qui font du bénévolat. La prestation encourage et récompense le bénévolat et couvre les coûts qui y sont associés. En 2008-2009, 53 participants ont reçu cette prestation.

Programme d'incitation au travail de l'AER

La Division de l'aide à l'emploi et au revenu de Services à la famille et Logement Manitoba administre le Programme d'incitation au travail. Ce programme offre des mesures d'incitation au travail, sous forme d'exemption de gains, afin d'encourager et d'appuyer l'intégration des participants à la population active.

La formule d'incitation au travail permet aux participants de conserver une partie des revenus qu'ils gagnent sans perdre leurs prestations d'aide au revenu. Le Programme d'incitation au travail comprend également des exemptions pour certains frais liés au travail, et ce sont ces exemptions qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH.

En 2008-2009, 1 124 participants ont bénéficié d'exemptions pour leurs frais de transport, 1 603 participants ont bénéficié d'exemptions pour leurs dépenses en vêtements et 19 participants pour leurs frais de téléphone et autres menues dépenses. Il est possible que les participants qui bénéficient de plus d'une sorte d'aide aux dépenses liées au travail soient comptés plus d'une fois.

Initiatives emploiHabilités

Services à la famille et Logement Manitoba a institué les initiatives emploi*Habilités* dans le cadre de la stratégie Travail profitable afin d'aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver.

Le Fonds emploi*Habilités* finance la formation de partenariats d'emploi innovants pour aider les personnes handicapées qui vivent dans une région rurale ou dans le Nord à se trouver et à conserver un emploi durable. Le fonds aidera à combler les lacunes dans les services offerts dans les régions rurales et accroîtra la coopération entre les employeurs potentiels et les autres parties intéressées dans la collectivité.

En 2008-2009, le Fonds emploi*Habilités* a financé 5 projets qui ont aidé 53 participants, dont vingt-trois ont eu un emploi pendant au moins une partie de l'année.

L'équipe d'emploi*Habilités* est formée d'employés spécialisés dans les régions de Winnipeg, d'Entre-les-Lacs et du Centre qui aident les personnes handicapées inscrites au Programme d'aide à l'emploi et au revenu à faire la transition au marché du travail. L'équipe détermine les personnes qui sont intéressées à se trouver un emploi, évalue leurs besoins en la matière, fait valoir leurs capacités d'emploi et leur fournit des services d'emploi et d'aide à l'emploi. L'équipe aiguille aussi les personnes vers les organisations d'emploi pour personnes handicapées appropriées.

À la fin de mars 2009, l'équipe emploi*Habilités* avait fourni du soutien et des services à 248 participants. Parmi eux, 118 ont été dirigés vers des programmes appropriés et 88 ont trouvé un emploi.

Dépenses

Le tableau suivant montre la ventilation des dépenses de ces autres programmes de Services à la famille et Logement Manitoba pour 2008-2009.

AUTRES PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT MANITOBA 2008-2009			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Services améliorés de RP	0,0	187,8	187,8
Services de jour – services de suivi	0,0	160,3	160,3
Prestations supplémentaires d'AER	0,0	12,9	12,9
Programme d'incitation au travail de l'AER	0,0	564,6	564,6
Initiatives emploi <i>Habilités</i>	0,0	456,1	456,1
Total	0,0	1 381,7	1 381,7
	%	0,0	100,0

PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE

Santé Manitoba finance plusieurs programmes, directement ou indirectement, qui sont admissibles à l'EMTPH et offrent un large éventail de services axés sur l'emploi pour aider les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Au Manitoba, on utilise la stratégie « choisir, obtenir et conserver » pour les services d'aide à l'employabilité dans le secteur de la santé mentale. Dans le cadre de cette structure, des services d'emploi assisté aident les personnes ayant un handicap mental à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Voici les principales composantes du modèle :

- **Choisir** : sélection d'un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** : acquisition d'un emploi dans le milieu de travail soumis à la concurrence recherché. Les trois principales activités liées à cette étape sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** : maintien de la réussite et de la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration de ses compétences et de ses aides. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

Description des programmes et services

Les activités d'emploi financées en vertu de l'EMTPH dans le contexte des services de santé mentale peuvent être réparties en trois catégories :

- les services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé Manitoba;

- les services fournis par les offices régionaux de la santé;
- les services fournis par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

Services financés directement par Santé Manitoba

Centre de santé mentale de Selkirk

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de soins de santé provincial qui fournit des services de traitement et de réadaptation de longue durée aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de lésions cérébrales acquises en phase post-aiguë ainsi que des traitements psychiatriques actifs aux habitants du Manitoba et du Nunavut, et des soins psychiatriques médicolégaux.

Le but premier des services de réadaptation professionnelle du Centre de santé mentale de Selkirk est l'exploration des aptitudes et intérêts professionnels et la préparation au marché du travail au moyen d'évaluations interdisciplinaires et d'activités de perfectionnement. Les services fournis s'inscrivent surtout dans l'étape préalable à l'emploi (« choisir ») de la stratégie « choisir, obtenir et conserver ».

Le programme d'encouragement professionnel du Centre offre des expériences axées sur le travail dans différents postes de travail au Centre. Il est aussi possible d'arranger des placements chez des employeurs dans la collectivité avec un accompagnement en milieu de travail fourni par le personnel des services de réadaptation professionnelle du Centre. Le programme donne aux participants la chance d'apprendre, de développer ou d'améliorer des aptitudes et habitudes de travail qui augmenteront leur potentiel d'emploi. Le programme offre également des possibilités d'évaluation et de formation dans des tâches précises et permet aux participants de tenir leurs compétences professionnelles à jour dans un milieu structuré.

En 2008-2009, le Centre de santé mentale de Selkirk a fourni des services de réadaptation professionnelle à 110 personnes. Toutes ont participé à des activités de l'étape « choisir ». Environ 46 personnes en moyenne participaient au programme d'encouragement professionnel chaque semaine.

Administration des programmes de santé mentale

Même si la prestation directe de la majorité des services de santé mentale a été déléguée aux offices régionaux de la santé, Santé Manitoba demeure responsable des normes générales applicables aux programmes offerts à l'échelle provinciale ainsi que de l'évaluation de certains résultats précis pour les personnes qui participent à des programmes, services ou projets relatifs à l'emploi. Santé Manitoba est également responsable de fournir un soutien financier aux offices régionaux de la santé pour les services offerts à la collectivité.

Services fournis par les offices régionaux de la santé

Les onze offices régionaux de la santé sont chargés de la prestation directe des services de santé mentale de base (il y a dix offices dans les régions rurales et le Nord du Manitoba, et un à Winnipeg). Différents types de fournisseurs de services, entre autres les travailleurs des services communautaires de santé mentale, les responsables de la gestion de cas intensive, les conseillers en emploi et les surveillants, fournissent ces services dans le cadre du Programme de services communautaires de santé mentale.

Services communautaires de santé mentale

Les services communautaires de santé mentale des offices régionaux de la santé offrent des services aux adultes qui souffrent d'une maladie mentale aiguë, aux adultes qui sont aux prises avec une maladie mentale grave et persistante, et aux personnes âgées qui présentent des troubles mentaux.

Les services liés à l'emploi sont fournis par quatre types de travailleurs dans le cadre des services communautaires de santé mentale respectifs de chaque office :

- les travailleurs des services communautaires de santé mentale;
- les responsables de la gestion de cas intensive;
- les conseillers en emploi;
- les surveillants.

Travailleurs des services communautaires de santé mentale

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification, d'intervention et de réadaptation aux adultes atteints d'une maladie mentale aiguë ou d'une maladie mentale grave et persistante. Ils les aident à faire face aux situations de crise, les mettent en contact avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et offrent des services de counseling et de gestion de cas.

Responsables de la gestion de cas intensive

Les responsables de la gestion de cas intensive offrent un service de gestion de cas et de réadaptation aux personnes qui ont une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs de gestion de cas et de réadaptation pour parvenir à un niveau de réussite satisfaisant dans leur vie au sein de la collectivité. Ils aident les personnes à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.

Conseillers en emploi

Les conseillers en emploi aident les adultes qui souffrent de troubles psychiques à choisir un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion de cas, du développement de l'emploi, de la mise en place des ressources et du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers en emploi se chargent eux-mêmes de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et plus intensives, ils ont recours à des surveillants ou à des moniteurs en milieu de travail.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients et peuvent inclure :

- la préparation du curriculum vitæ;
- la simulation d'entrevues;
- l'assistance pour remplir les formulaires de demande d'emploi;
- l'établissement des objectifs professionnels;
- l'aiguillage (p. ex. : vers le Programme de réadaptation professionnelle, les centres d'emploi);

- l'étude des possibilités d'emploi avec les clients;
- l'analyse des obstacles à l'emploi,
- l'aide pour se lever, se préparer à aller travailler;
- l'offre de soutien en cas de crise professionnelle.

En 2008-2009, le Programme des services communautaires de santé mentale a fourni des services liés à l'emploi à 1 352 personnes.

Surveillants

Les surveillants sont des travailleurs de soutien occasionnels qui fournissent appui et assistance aux personnes atteintes de maladie mentale pour les tâches de la vie quotidienne, l'apprentissage et le travail. Ces surveillants relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.

La partie du Programme des surveillants dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH est liée au pourcentage de temps consacré aux soutiens relatifs au travail, tels que l'accompagnement en milieu de travail, les activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle. En 2008-2009, 367 surveillants ont fourni des services à 831 clients. Parmi eux, 124 ont reçu des services liés à l'emploi.

Programme de suivi intensif dans la communauté (PACT)

L'Office régional de la santé de Winnipeg a deux équipes autonomes de suivi intensif dans la communauté qui aident les personnes ayant des symptômes de maladie mentale graves et persistants à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

L'équipe PACT pluridisciplinaire (psychiatre, travailleurs sociaux, infirmières et autres professionnels) fournit des services de réadaptation, d'aide et de traitement aux personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, le trouble bipolaire ou une autre psychose grave. Le programme offre notamment les activités suivantes :

- le counseling d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;

- l'intervention et des services de gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;
- l'aide à l'éducation et la facilitation des études;
- le développement des compétences en recherche d'emploi;
- l'accès au marché voilé du travail;
- une aide à l'emploi active et continue.

En 2008-2009, l'équipe PACT de la rue Hargrave a fourni des services à 83 personnes, dont 38 qui participaient à des activités visées par l'EMTPH. Parmi ces dernières, 16 avaient un emploi, 6 faisaient du bénévolat, 8 cherchaient activement un emploi et 8 faisaient des études.

En 2008-2009, l'équipe PACT de la rue Leila a fourni des services à 44 personnes, dont 21 qui participaient à des activités visées par l'EMTPH. Parmi ces dernières, 7 avaient un emploi, 5 faisaient du bénévolat, 7 cherchaient activement un emploi et 2 faisaient des études.

Eden Mental Health Centre

Le Eden Mental Health Centre est une division de Eden Health Care Services, qui gère un continuum de services de santé mentale. Le Eden Mental Health Centre fournit des traitements actifs aux adultes qui y sont hospitalisés et des services de santé mentale communautaires pour l'Office régional de la santé du Centre du Manitoba, avec lequel il a passé un contrat de service.

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale du centre fournissent des services de préparation à l'emploi dans le cadre de services de gestion intensive de cas. Le service d'ergothérapie fournit aussi des services liés à la préparation à l'emploi. Ces services sont considérés comme faisant partie de l'étape initiale, « choisir ».

Lorsqu'un client se dit intéressé à avoir un emploi, il est dirigé vers Segue Career Options, la division des services d'orientation professionnelle de Eden Health Care Services. Segue Career Options offre des activités d'emploi à toutes les étapes, soit « choisir, obtenir et conserver ».

En 2008-2009, Segue Career Options a fourni des services de préparation à l'emploi à 47 personnes atteintes de troubles psychiques. Parmi celles-ci, 12 ont participé à des activités à l'étape « choisir », 16 à des activités à l'étape « obtenir » et 19 à des activités à l'étape « conserver ». Segue Career Options est aussi un centre d'emploi et de formation pour le Programme de réadaptation professionnelle.

Services offerts par des organismes externes

L'Office régional de la santé de Winnipeg finance cinq organismes externes, selon la formule de partage des coûts prévue par l'EMTPH, qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

Doray Enterprises Inc.

Doray Entreprises fournit des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants souffrant d'une maladie psychique grave et persistante. Doray propose trois domaines fonctionnels de services :

Programme de réadaptation active

Dans un environnement contrôlé et peu stressant, les participants acquièrent des habitudes de travail de base et effectuent des tâches d'assemblage légères et variées. Grâce à une évaluation et un soutien continus, les participants peuvent déterminer si un emploi rémunéré pourrait être pour eux un objectif réalisable et réaliste.

Programme d'aide à l'emploi communautaire

Les participants ont un rôle actif dans un milieu de travail soumis à la concurrence pour des stages, des périodes d'essai ou des emplois permanents avec assistance.

Participation à long terme

La participation à long terme est proposée aux personnes qui n'ont pas l'intention de trouver un emploi soumis à la concurrence dans un avenir proche, mais qui souhaitent participer dans le milieu sûr proposé à Doray. Le volet participation à long terme offre quand même des expériences de travail de courte durée, des postes bénévoles et des emplois qui pourraient éventuellement devenir permanents, dans le but de maximiser les chances des participants de viser activement à obtenir un emploi soumis à la concurrence.

En 2008-2009, Doray a offert des services à 72 personnes. Trente-quatre ont participé au programme de réadaptation active, 29 au programme de soutien à long terme et 9 ont reçu de l'assistance dans un emploi soumis à la concurrence.

Service de réadaptation et de rétablissement (Association canadienne pour la santé mentale)

Le service de réadaptation et de rétablissement de l'Association canadienne pour la santé mentale (région de Winnipeg) aide les personnes ayant une maladie mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Les activités du service liées à l'emploi incluent :

- le counseling d'emploi;
- l'acquisition d'aptitudes;
- la transition de l'école au travail;
- l'intervention et des services de gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi (p. ex., expérience de travail);
- l'aide pour les études postsecondaires;
- une aide à l'emploi active et continue;
- l'assistance en milieu de travail;
- le travail indépendant.

De plus, le service aide les personnes ayant une maladie mentale qui désirent reprendre leurs études à établir un objectif de carrière, à examiner les options qui s'offrent à elles en matière d'éducation, à obtenir une aide financière et à terminer leur programme d'études.

En 2008-2009, le Service de réadaptation et de rétablissement a aidé 62 personnes à poursuivre un objectif d'emploi. Vingt étaient des participants existants qui ont trouvé un nouvel emploi ou un autre emploi et 14 des participants existants qui ont continué de recevoir de l'assistance pour un emploi obtenu précédemment. Parmi les nouveaux participants, vingt ont établi un objectif d'emploi et 6 ont trouvé un nouvel emploi ou un autre emploi. Onze participants ont reçu leur congé du programme. Trois d'entre eux travaillaient à temps plein, 4 travaillaient à temps partiel et 4 ne travaillaient pas au moment où ils

ont quitté le programme. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et sont comptés plus d'une fois.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc. (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif constitué en 1991 qui offre des emplois occasionnels aux hommes et aux femmes de Winnipeg ayant des problèmes de santé mentale qui recherchent une expérience de travail constructive. « Un vrai travail... un vrai revenu » est sa devise.

SSCOPE offre une expérience de travail accessible, souple et fondée sur le choix et répond à des besoins auxquels ne répondent pas nécessairement les autres programmes de formation professionnelle. Le programme offre des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à mettre en œuvre ce qu'il faut pour les atteindre. Actuellement, SSCOPE est le seul service à Winnipeg qui cherche à répondre au besoin d'emplois occasionnels rémunérés au taux du marché pour les clients des services de santé mentale.

SSCOPE offre divers services aux personnes âgées, aux centres communautaires, aux entreprises privées, aux ministères et aux autres résidents de Winnipeg, entre autres le ramassage de déchets légers, le déménagement de meubles et autres objets, l'entretien de la pelouse, le déneigement, le nettoyage d'immeubles et nettoyage général, et autres petits travaux.

Le personnel de SSCOPE trouve des emplois et y place des participants dont les aptitudes correspondent aux besoins de l'emploi. Un travailleur de soutien accompagne le participant sur le lieu de travail afin de lui offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi, transport et aide aux relations avec la clientèle, tout en évaluant ses besoins. Le programme est souple et permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir différentes possibilités d'emploi à mesure qu'elles se présentent. Les participants amorcent eux-mêmes le processus de réservation des périodes de travail qu'ils veulent.

En 2008-2009, 29 personnes en moyenne ont été employées par SSCOPE chaque mois, pour un total de 2 247 heures d'emploi créées pour l'année complète. C'était 1 personne de plus en moyenne par mois et environ 100 heures d'emploi total de plus pour l'année.

En 2008-2009, 17 membres-travailleurs ont continué de participer à SSCOPE et 44 nouveaux membres-travailleurs s'y sont inscrits. Sur ce nombre, 3 participants environ sont passés à un emploi à temps plein ou à temps partiel ailleurs.

Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.

Un des objectifs des centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs est la formation et le perfectionnement des personnes qui ont une maladie mentale persistante, afin de maximiser leur employabilité dans un milieu de travail encourageant. Des conseillers en emploi rencontrent les clients individuellement afin de les aider à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité.

Les centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs dirigent un programme transitionnel d'emploi qui crée des postes, dans la collectivité, exigeant différents degrés de compétences. Cinq postes existent en permanence; quand un participant quitte un poste, un autre est engagé à sa place. L'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs gère ce programme.

En 2008-2009, 33 personnes ont participé à des programmes d'emploi à Selkirk, Ashern, Lundar et Arborg. Vingt-quatre d'entre elles continuent de participer au programme et aucun des participants n'a trouvé d'emploi dans la collectivité. Trois participants qui avaient obtenu un emploi au cours des années passées ont conservé leur emploi malgré une crise professionnelle.

Ventures

Ventures est un programme d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destiné principalement aux adultes qui ont des problèmes de santé mentale assez considérables pour qu'ils compromettent leur capacité d'obtenir et de conserver un emploi. Ce programme évalue les compétences professionnelles de base que possède le participant et, selon le cas, lui fournit une formation qui vise le renforcement ou le développement de ces compétences. Il met au point des plans de formation, de concert avec ses clients, qui sont axés sur leurs besoins précis. Ventures compte un certain nombre de partenaires qui offrent des formations au travail à des postes au sein de l'office régional de la santé et dans la collectivité de Brandon.

En 2008-2009, Ventures a fourni des services liés à l'emploi à 50 personnes. Vingt-deux d'entre elles participaient au programme depuis moins de 2 ans et 28 depuis plus de 2 ans. En 2008-2009, 4 clients ont obtenu un emploi à temps plein ou à temps partiel grâce à leur participation au programme.

Indicateurs de résultats de programme

Les tableaux qui suivent présentent la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de clients ayant une maladie mentale qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2008-2009.

PROGRAMME DE SANTÉ MENTALE 2008-2009	
Programme ou service	Nombre de personnes
Selkirk Mental Health Centre	110
Services communautaires de santé mentale	1 352
Surveillants	124
Programme de suivi intensif dans la communauté	59
Eden Mental Health Centre (Segue Career Options)	47
Doray Enterprises	72
Service de réadaptation et de rétablissement	62
SSCOPE	61
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	33
Ventures	50
Total	1 952

**PROGRAMME DE SANTÉ MENTALE
2008-2009**

Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de personnes
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	1 561
2. Nombre de personnes qui terminent un programme avec succès	393
3. Nombre de personnes qui terminent un programme de préparation à l'emploi et qui évoluent ensuite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	980
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé à un programme	996
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	486

Dépenses

Le tableau suivant montre les dépenses des programmes de santé mentale pour les programmes et services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH en 2008-2009.

PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE 2008-2009			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Établissement de santé mentale	80,4	1 127,4	1 207,8
Services communautaires de santé mentale	468,5	6 747,8	7 216,3
Administration des programmes de santé mentale	142,4	0,0	142,4
Doray Enterprises	0,0	66,3	66,3
Surveillants	0,0	1 082,5	1 082,5
Programme de suivi intensif dans la communauté	0,0	736,1	736,1
Service de réadaptation et de rétablissement	0,0	283,5	283,5
SSCOPE	0,0	101,7	101,7
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	0,0	84,1	84,1
Ventures	0,0	78,2	78,2
Total	\$ 691,3	10 307,6	10 998,9
	%	6,3	93,7
			100,0

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Santé Manitoba finance seize organismes qui offrent des traitements contre l'alcoolisme et la toxicodépendance, dont deux dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH. Il y a un lien réel entre la réduction de la consommation d'alcool et de drogues et l'obtention d'un emploi. Les personnes qui sont incapables de modérer ou de maîtriser leur consommation d'une substance engendrant une dépendance voient leur aptitude à prendre part à la vie active extrêmement limitée. Pour ces personnes, le risque de méfaits associés à la consommation de substances pouvant entraîner une dépendance a donc des répercussions négatives sur leur capacité de participer de façon valable à la société.

La Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba reconnaissent que les personnes qui ont une dépendance à l'alcool, à une drogue ou à d'autres substances ont un handicap physique ou mental.

Description des programmes et services

Le principal objectif de ces organismes consiste à travailler avec le client afin qu'il surmonte sa dépendance. Chaque programme de traitement comprend une composante employabilité, qui soutient le client en l'aidant à acquérir les compétences requises pour se préparer au marché du travail, obtenir un emploi ou conserver un emploi.

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM) proposent une vaste gamme de services axés sur l'emploi qui aident les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. La prestation des programmes de l'AFM s'effectue à l'échelle régionale partout au Manitoba. L'AFM donne aux participants la chance de réussir dans le domaine de l'emploi en coordonnant une gamme de services de soutien et de counseling qui les aident à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi.

Administration

L'administration de l'AFM se compose du volet direction, qui détermine les objectifs et l'orientation des politiques qui régissent tous les aspects des activités de l'organisme. Le volet finances, technologies de l'information et ressources humaines s'occupe de la gestion des finances et du système d'information, et fournit des services de ressources humaines à tous les secteurs de programmes de l'AFM. Le volet ressources générales assure les services de relations publiques, de sensibilisation et de bibliothèque sur la consommation et l'abus d'alcool et d'autres drogues. Le volet évaluation des programmes et reddition de compte se concentre sur la reddition de compte en évaluant les programmes offerts aux clients.

Programmes en établissement destinés aux adultes

Les programmes en établissement destinés aux adultes offerts par l'AFM facilitent la réinsertion des participants dans la collectivité après l'environnement structuré d'un milieu de réadaptation en établissement. Les participants sont des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui ont été examinés et considérés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et ayant besoin d'une intervention poussée continue.

Ces programmes visent à ramener les participants à un niveau de fonctionnement optimal par la réduction des effets de la dépendance. Ils permettent au participant de stabiliser sa situation de crise professionnelle ou lui procurent les compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail et décrocher un emploi. En vue de l'emploi, on apprend aux participants la gestion du temps et du stress, la maîtrise de la colère, la communication, le sens des responsabilités, un style de vie sain et des techniques de recherche d'emploi.

Un service de réadaptation en établissement de courte durée destiné aux alcooliques et aux toxicomanes (de 21 à 28 jours) est offert dans les cinq établissements de la Fondation, qui sont situés à Brandon (1), à Sainte-Rose-du-Lac (1), à Thompson (1) et à Winnipeg (2). À la fin de leur programme, les clients sont aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe pour y recevoir un soutien continu.

Programmes communautaires destinés aux adultes

Comme les programmes en établissement, les programmes communautaires destinés aux adultes de l'AFM visent à faciliter le retour du participant à un niveau de fonctionnement optimal, qui comprend l'employabilité. La clientèle directe est composée d'hommes et de femmes de 18 ans et plus qui ont été examinés et considérés comme ayant une dépendance nocive à l'alcool ou à d'autres drogues, mais qui ont un milieu de vie stable et reçoivent un soutien important de la collectivité et de leur famille, ce qui en fait de bons candidats pour les services communautaires.

Ces programmes offrent aux participants qui vivent dans la collectivité un milieu de soutien de même que des renseignements sur les risques et autres problèmes de fonctionnement quotidien (professionnels, familiaux et sociaux) causés par leur alcoolisme ou leur toxicomanie. Lorsque cela s'avère approprié, on établit également des liens avec des fournisseurs de services de psychologie tels qu'un psychologue clinicien, un travailleur des services communautaires de santé mentale ou un psychiatre. Comme dans les programmes en établissement, on inculque aux participants des aptitudes axées sur l'emploi afin de leur permettre d'obtenir ou de conserver un emploi. À la fin du programme, les participants peuvent être aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe pour y recevoir un soutien continu.

Programme de méthadone

Les clients directs du programme d'entretien à la méthadone sont des personnes qui ont été diagnostiquées comme ayant une dépendance aux opiacés. Ce programme fournit de la méthadone et un service d'analyse d'urine aux clients ayant une dépendance aux opiacés, de même que des services de counseling, de planification ou établissement d'objectifs, de formation, de stabilisation professionnelle et de préparation à l'emploi. L'entretien à la méthadone permet aux personnes de fonctionner normalement et d'effectuer des tâches physiques et mentales sans diminution de leurs capacités.

L'objectif du programme est de donner aux personnes la possibilité d'arrêter sans danger leur consommation d'opiacés et d'acquiescer et de maintenir un mode de fonctionnement quotidien positif, entre autres en obtenant et en conservant un emploi.

Services en milieu de travail

L'intervention en milieu de travail est un moyen efficace de résoudre les problèmes d'emploi liés aux dépendances et les problèmes personnels qui y sont associés. Les services en milieu de travail comprennent l'intervention en milieu de travail, l'élaboration de politiques, la consultation, la formation sur mesure et les ateliers de sensibilisation des employés.

Behavioural Health Foundation

La Behavioural Health Foundation est un établissement de traitement de longue durée pour les maladies concomitantes (de trois à six mois sont recommandés, mais des séjours plus longs sont permis) qui offre du counseling sur la toxicomanie et le style de vie aux clients et à leur famille (hommes, femmes et jeunes). Ce programme est conçu pour permettre aux participants d'acquérir progressivement les compétences professionnelles, intellectuelles et de communication nécessaires à une réinsertion réussie dans la société, tout en abandonnant les comportements qui entretiennent leur dépendance.

Programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles

Le programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles de la Behavioural Health Foundation offre des services aux hommes et aux femmes qui sont incapables de fonctionner de façon satisfaisante à cause d'une dépendance ou d'un problème de santé mentale, ainsi qu'à leurs enfants à charge. Le programme cherche à aider les personnes à adopter un mode de vie positif par la reprise d'un parcours scolaire ou professionnel et par la réduction ou l'élimination des dépendances à l'alcool et aux autres drogues.

Grâce à des séances de counseling individuel et collectif, les résidents découvrent la dynamique de la dépendance et apprennent à vivre des émotions et des sensations sans l'utilisation de substances chimiques. On met l'accent sur les aptitudes à la résolution des conflits et à l'affirmation de soi, ainsi que sur les techniques de communication et de résolution de problème, ce qui aide les résidents à acquérir des comportements constructifs face aux difficultés. On y présente la formation scolaire et professionnelle, ainsi que l'acquisition et le perfectionnement de compétences liés à l'emploi, comme des moyens d'adopter un mode de vie positif.

Les employés de la Behavioural Health Foundation aident les résidents à vaincre leur dépendance au moyen de diverses activités préalables à l'emploi, dont l'évaluation des compétences, la rédaction du curriculum vitæ, la préparation aux entrevues, l'adoption d'une attitude positive à l'égard du travail de même que de bonnes habitudes et aptitudes de travail, l'adoption d'une routine de travail et la continuation des études.

Ce programme comprend également des services de formation professionnelle ainsi que d'aiguillage vers des services d'emploi. Les personnes qui réussissent le programme sont celles qui non seulement corrigent les comportements destructeurs qui les ont amenées à la Behavioural Health Foundation, mais qui obtiennent également un emploi valable ou commencent un programme de formation scolaire ou professionnelle. Les clients qui décrochent un emploi ou commencent un programme de formation continuent de recevoir du soutien.

Indicateurs de résultats de programme

Le tableau qui suit présente la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de participants aux programmes de lutte contre les dépendances qui ont reçu des services d'employabilité au cours de l'exercice 2008-2009.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2008-2009		
Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de personnes	
	AFM	BHF
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	6 272*	273
2. Nombre de personnes qui terminent un programme avec succès	2 945	184
3. Nombre de personnes qui terminent un programme de préparation à l'emploi et qui évoluent ensuite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	s. o.	97
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé à un programme	s. o.	56
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	s. o.	10

* Ce chiffre comprend toutes les personnes qui ont participé à un programme de réadaptation ou un programme communautaire pour adultes de l'AFM.

Dépenses

En 2008-2009, les dépenses des programmes de lutte contre les dépendances pour les programmes et services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH se sont chiffrées à 4 934 800 \$. Le tableau qui suit présente la répartition de ces dépenses.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2008-2009			
Organisme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	1 355,3	2 355,2	3 710,5
Behavioural Health Foundation	510,2	714,1	1 224,3
Total	1 865,5	3 069,3	4 934,8
	%	37,8	62,2
			100,0

ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

La Division Jeunesse Manitoba du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse veille à ce que les jeunes aient accès à l'apprentissage, à la formation, à l'emploi, à des ressources de développement professionnel, à des possibilités de bénévolat et de leadership, à l'éducation à la citoyenneté, à des possibilités de s'engager dans leur collectivité et à des renseignements sur les programmes et services provinciaux destinés aux jeunes. Elle continue d'aider les étudiants, les jeunes et les chômeurs du Manitoba à faire la transition entre l'école et le travail et vice versa, et de former des partenariats efficaces avec des employeurs et des organisations communautaires dans toute la province.

Ses objectifs sont les suivants :

- aider les jeunes à poursuivre leurs études, à planifier leur carrière et à s'intégrer à la population active;
- inciter et aider les jeunes du Manitoba à participer à diverses possibilités visant à promouvoir le civisme, le leadership, le bénévolat et l'engagement dans la collectivité;
- fournir aux jeunes du Manitoba des renseignements opportuns et pertinents sur les programmes divisionnaires et provinciaux qui leur sont destinés;
- veiller à ce que ses programmes et ses services incluent les jeunes qui se trouvent dans diverses situations vulnérables;
- gérer ses activités d'une manière efficace et efficiente.

Ces objectifs sont atteints par l'intermédiaire de plus de 30 programmes et services offerts partout dans la province aux étudiants et aux jeunes de 16 à 29 ans. Les politiques d'équité en matière d'emploi sont un des principes directeurs de la Division et un des programmes qui en fait foi est Options carrières à l'intention des étudiants handicapés. Ce programme crée des emplois au sein du gouvernement provincial pour les étudiants handicapés.

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante du Service STEP qui offre de l'argent pour les salaires et des équivalents temps plein aux ministères du gouvernement provincial afin qu'ils offrent à de jeunes handicapés effectuant des études secondaires ou postsecondaires des postes liés à leurs objectifs de carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent ainsi utiliser et étendre leurs compétences, et en acquérir de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire peuvent y trouver leur premier emploi.

La plupart des emplois sont des emplois d'été, mais on offre aussi des postes à temps partiel aux étudiants de niveau postsecondaire durant l'année collégiale ou universitaire, grâce au programme STEP à temps partiel.

On évalue les compétences, la scolarité, les intérêts professionnels et les objectifs de carrière des étudiants, de même que les adaptations requises du milieu de travail, s'il y a lieu. Les étudiants doivent avoir au moins 16 ans quand ils commencent leur emploi. Ils doivent fréquenter l'école à temps plein (ou à temps partiel, si cela est dû à leur handicap) et doivent continuer leurs études l'année suivante ou, s'ils ont arrêté l'école durant environ un an à cause de leur handicap, doivent reprendre leurs études l'année suivante.

L'objectif d'Options carrières est d'intégrer tous les étudiants et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les étudiants handicapés dans leur choix de carrière. Options carrières aide aussi les étudiants à faire la transition de l'école au travail tout en leur offrant la possibilité d'explorer des carrières au sein du gouvernement provincial.

En 2008-2009, 159 étudiants se sont inscrits au programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés et 51 d'entre eux ont obtenu un emploi. Sur ce nombre, 35 ont occupé un poste à temps plein, 9 une combinaison de postes à temps plein et à temps partiel et 7 un poste à temps partiel.

Dépenses

En 2008-2009, les dépenses d'Options carrières pour les programmes et services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH ont atteint 214 300 \$. Le tableau qui suit présente la répartition de ces dépenses.

ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE 2008-2009			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Options carrières à l'intention des étudiants handicapés	0,0	214,3	214,3
%	0,0	100,0	100,0

INDICATEURS SOCIAUX

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), menée annuellement, est une source de renseignements sur le niveau d'emploi, de revenu et d'éducation de la population canadienne.

Les tableaux suivants, fondés sur les données de l'EDTR, présentent les indicateurs sociaux de la participation des personnes handicapées au marché du travail, relativement au taux d'emploi, au niveau d'instruction et au revenu d'emploi des personnes handicapées et non handicapées au Manitoba en 2007.

Taux d'emploi

Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans (en milliers), selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba, 2007

Situation d'emploi	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Total	%	Total	%	Total	%
Tous les hommes et les femmes						
Total	740	100,0	140	100,0	471	100,0
Avec emploi	418	56,4	74	52,8	340	72,1
Sans emploi	F	0,4	F	1,3	F	0,2
Inactifs	88	11,8	39	28,1	41	8,7
Autre	116	15,6	25	17,7	89	18,9
Hommes						
Total	372	100,0	68	100,0	234	100,0
Avec emploi	216	58,0	36	53,7	177	75,8
Sans emploi	F	0,3	F	1,4	F	F
Inactifs	34	9,1	18	26,5	12	5,0
Autre	59	15,8	12	18,4	45	19,3
Femmes						
Total	369	100,0	73	100,0	237	100,0
Avec emploi	202	54,8	38	51,9	163	68,6
Sans emploi	F	0,6	F	1,3	F	0,5
Inactives	54	14,6	22	29,6	29	12,3
Autre	57	15,5	12	17,1	44	18,6

Remarque : F indique que la taille de l'échantillon était trop petite pour être fiable.

Revenu d'emploi

Répartition du revenu des personnes de 16 à 64 ans (en milliers), selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba, 2007.

Gains	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Total	%	Total	%	Total	%
Tous les hommes et les femmes						
Total	667	100	110	100	445	100
1 \$ - 4 999 \$	89	13,3	21	19,2	54	12,2
5 000 \$ - 19 999 \$	177	26,5	28	25,1	110	24,7
20 000 \$ - 29 999 \$	98	14,7	11	10	69	15,6
30 000 \$ - 39 999 \$	91	13,6	18	16,8	57	12,9
40 000 \$ - 49 999 \$	63	9,4	10	8,7	46	10,4
50 000 \$ - 59 999 \$	46	6,8	8	7,6	31	7
60 000 \$ et plus	105	15,7	14	12,6	77	17,3
Hommes						
Total	345	100	56	100	228	100
1 \$ - 4 999 \$	35	10,3	10	17,5	20	8,9
5 000 \$ - 19 999 \$	72	21	10	18,5	44	19,4
20 000 \$ - 29 999 \$	46	13,3	F	8,9	32	13,9
30 000 \$ - 39 999 \$	51	14,9	12	20,9	31	13,7
40 000 \$ - 49 999 \$	34	9,7	F	8,2	25	10,8
50 000 \$ - 59 999 \$	30	8,8	F	9,2	21	9,1
60 000 \$ et plus	76	22	10	16,9	55	24,2
Femmes						
Total	322	100	54	100	217	100
1 \$ - 4 999 \$	53	16,5	11	21	34	15,7
5 000 \$ - 19 999 \$	104	32,4	17	32,1	66	30,3
20 000 \$ - 29 999 \$	52	16,1	6	11,2	38	17,4
30 000 \$ - 39 999 \$	39	12,2	F	12,4	26	12
40 000 \$ - 49 999 \$	29	9,1	F	9,3	21	9,9
50 000 \$ - 59 999 \$	15	4,8	F	6	10	4,7
60 000 \$ et plus	29	8,9	F	8	22	10

Remarque : F indique que la taille de l'échantillon trop petite pour être fiable.

Niveau d'instruction

Plus haut niveau d'instruction des personnes de 16 à 64 ans (en milliers), selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba, 2007.

Niveau d'instruction	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Total	%	Total	%	Total	%
Tous les hommes et les femmes						
Total	889	100	219	100	528	100
Moins que le diplôme d'études secondaires	188	21,1	68	30,9	91	17,3
Diplôme d'études secondaires	137	15,4	31	14,1	86	16,2
Études postsecondaires (sans certificat)	121	13,7	23	10,4	81	15,4
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	227	25,6	50	23	152	28,8
Certificat universitaire	147	16,6	34	15,7	96	18,2
Hommes						
Total	437	100	101	100	259	100
Moins que le diplôme d'études secondaires	98	22,6	34	33,7	50	19,1
Diplôme d'études postsecondaires	68	15,5	11	11,1	44	17,1
Études postsecondaires (sans certificat)	64	14,7	12	11,9	43	16,5
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	101	23,1	24	23,9	64	24,8
Certificat universitaire	70	16	15	14,9	45	17,4
Femmes						
Total	452	100	119	100	269	100
Moins que le diplôme d'études secondaires	89	19,7	34	28,5	42	15,4
Diplôme d'études secondaires	69	15,3	20	16,7	41	15,4
Études postsecondaires (sans certificat)	57	12,6	11	9,2	38	14,3
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	126	28	26	22,2	88	32,7
Certificat universitaire	77	17,1	19	16,4	51	19

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada et les provinces et territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées au fil des ans. Depuis l'accord de partage des coûts pour la réadaptation professionnelle des invalides (ARPI), les gouvernements travaillent de concert pour offrir des services et des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Les ententes successives de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH, permettent de continuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence. Plus récemment, l'EMTPH démontre l'engagement du gouvernement à poursuivre les objectifs d'intégration des personnes handicapées en tant que citoyens à part entière.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail et voit dans l'EMTPH un moyen de consolider et de continuer les succès de l'ARPI et de l'AEPH, et d'améliorer davantage les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.

This information is also available in English.